

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC
N° 2024/29**

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 011-211103015-20240613-DEL202429-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Puichéric, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 6 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Philippe GOUZE à Pierre CHEVALIER, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Pascale PÉANY à Christine PÉANY.

ABSENTS : Romain TORRECILLA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : **Création de huit emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité.**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 2° ;

Considérant qu'au cours de la période estivale, les services techniques doivent faire face à un surcroît de travail lié à l'entretien des espaces verts et de la voirie (démarche Zéro Phyto), l'entretien et le nettoyage des locaux communaux, à la tenue de différentes manifestations ainsi qu'à des tâches complémentaires liées à cette période de l'année, il y a lieu de créer huit emplois non permanents d'adjoints techniques pour un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions prévues à l'article L.332-23 2° du CGFP (contrat d'une durée maximale de 6 mois compte-tenu des renouvellement pendant une même période de 12 mois consécutifs).

**Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** de créer huit emplois non permanents dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnier, répartis sur la période estivale selon les modalités suivantes :
 - Quatre emplois d'adjoint technique du 1^{er} juillet 2024 au 31 juillet 2024 inclus à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, l'entretien et le nettoyage des locaux communaux et la participation à l'organisation logistique des manifestations.
 - Quatre emplois d'adjoint technique du 1^{er} août 2024 au 31 août 2024 inclus à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, l'entretien et le nettoyage des locaux communaux et la participation à l'organisation logistique de manifestations.
- **Décide** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique. Elle sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366.

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **Décide** de modifier le tableau des emplois.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

*Le secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.*



Certifié exécutoire à Puichéric, le 13 juin 2024
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.